

Un village picard : ERONDELLE.

Village de 500 âmes dans la vallée de Somme.



Pour les personnes intéressées par l'histoire de notre commune, par notre patrimoine ou tout simplement par l'histoire de France, nous vous encourageons à consulter les dossiers rédigés par le CIS d'Hallencourt. Ce sont des dossiers riches, complets, des anecdotes, des témoignages, des documents sur l'histoire nationale, cantonale et locale. Nul doute que vous prendrez plaisir à les consulter.

Pour les nostalgiques de notre patois, chaque dossier commence par une histoire en picard, suivi de la présentation et d'un rappel historique du sujet abordé.

Ci-après les titres des sujets traités. Par ailleurs, nous avons réalisé une synthèse des documents qui concernent Erondelle avec parfois l'histoire de Bailleul puisque l'histoire de ces 2 villages est étroitement liée jusque 1875, rappelons que c'est à cette date qu'Erondelle, hameau de Bailleul, fut érigée en commune.

Notre travail a consisté à rechercher, actualiser, compléter par des documents que nous avons présentés de façon différente afin de respecter le travail sérieux des membres du CIS et les droits d'auteur qui sont les leurs.

Ce dossier est donc un recueil de :

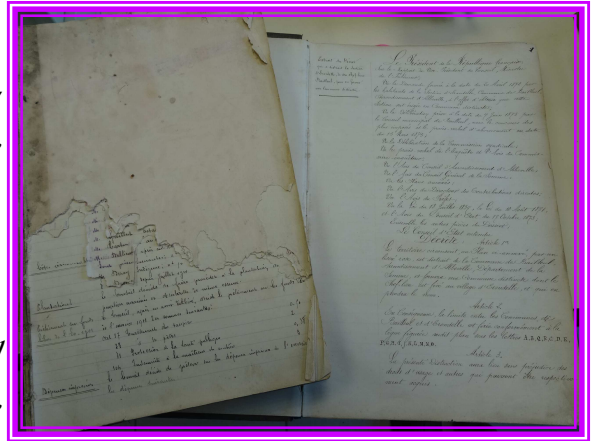
- documents trouvés dans les dossiers rédigés par les membres du CIS d'Hallencourt,
- documents rédigés par M Claude Jacob et qui sont parus dans les journaux municipaux, que vous retrouvez sur le site internet de la commune,
- documents ou dossiers complétés, actualisés ou simplement illustrés en consultant les comptes-rendus des Conseils Municipaux.

Un village picard : Erondelle (suite).

Les registres de délibérations des Conseils Municipaux de 1875 à nos jours sont le trésor, la vie, l'histoire de notre commune. J'ai trouvé ces informations complémentaires dans les 2 registres de délibérations, l'un qui couvre de 1875 à 1895 et l'autre de 1911 à 1939. Le registre de 1875 recèle des modèles de calligraphie : des œuvres d'art, n'oublions pas l'importance de l'évènement était : la naissance de notre commune.

Dans le livre précédent, j'avais classé les documents par chapitres, j'ai choisi, cette fois-ci, arbitrairement, de les présenter en respectant l'ordre chronologique.

Les registres ont subi les outrages du temps : l'humidité, quelques souris également, Le Conseil Municipal envisage de les faire relier : il s'agit de notre patrimoine.



Quelques exemples de calligraphie.

Procès verbal de l'installation
du Conseil Municipal et de
l'Élection du Maire et de l'Adjoint

Séance du 19 Août 1920

Le 1^{er} Août 1920 Convocation des
Membres du Conseil Municipal pour la
séance du 19 courant.

Le Maire,

Etat Civil

Renseignements

Mariages

de 1833.

à Juin 1875.

Naissance de notre commune

Texte paru dans le bulletin communal en 1985

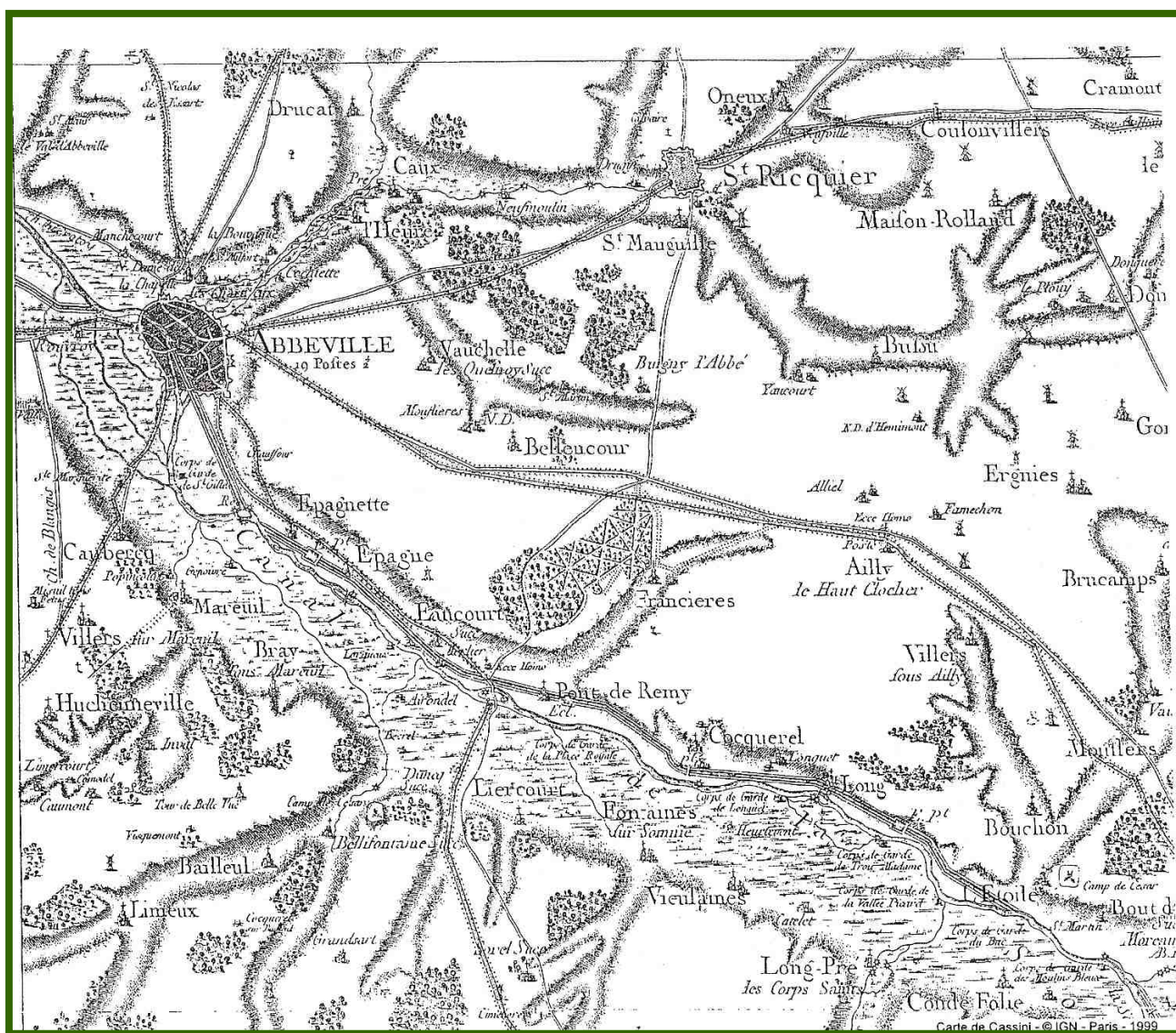
Etymologie du mot Erondelle :

Peut-être Arundo : lieu planté de roseaux.

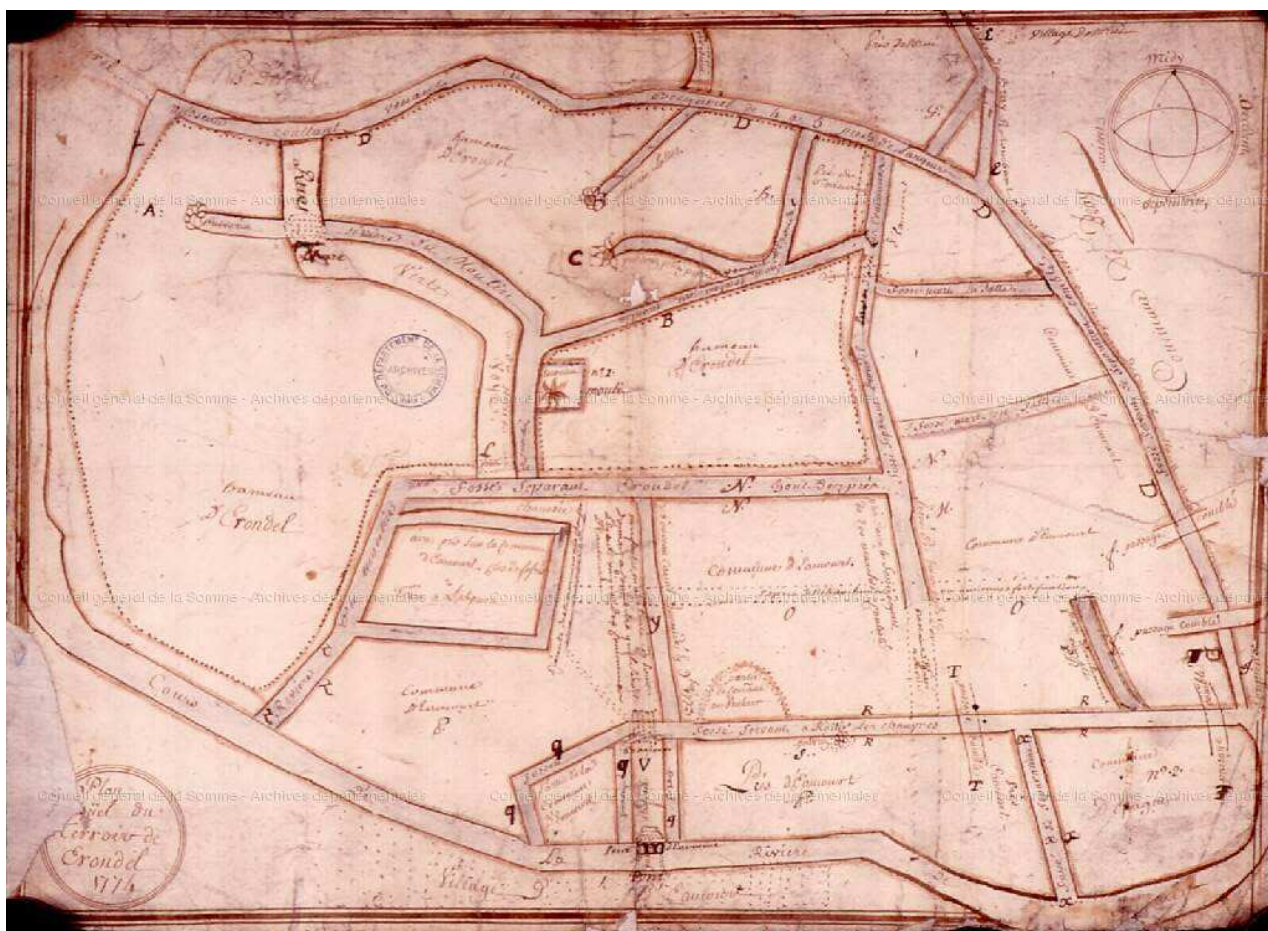
Il s'écrit Harundel au XII^{ème} siècle

Airondel au XVI^{ème} siècle

Erondelles éronnelle ou Erondelle au XIX^{ème} siècle.



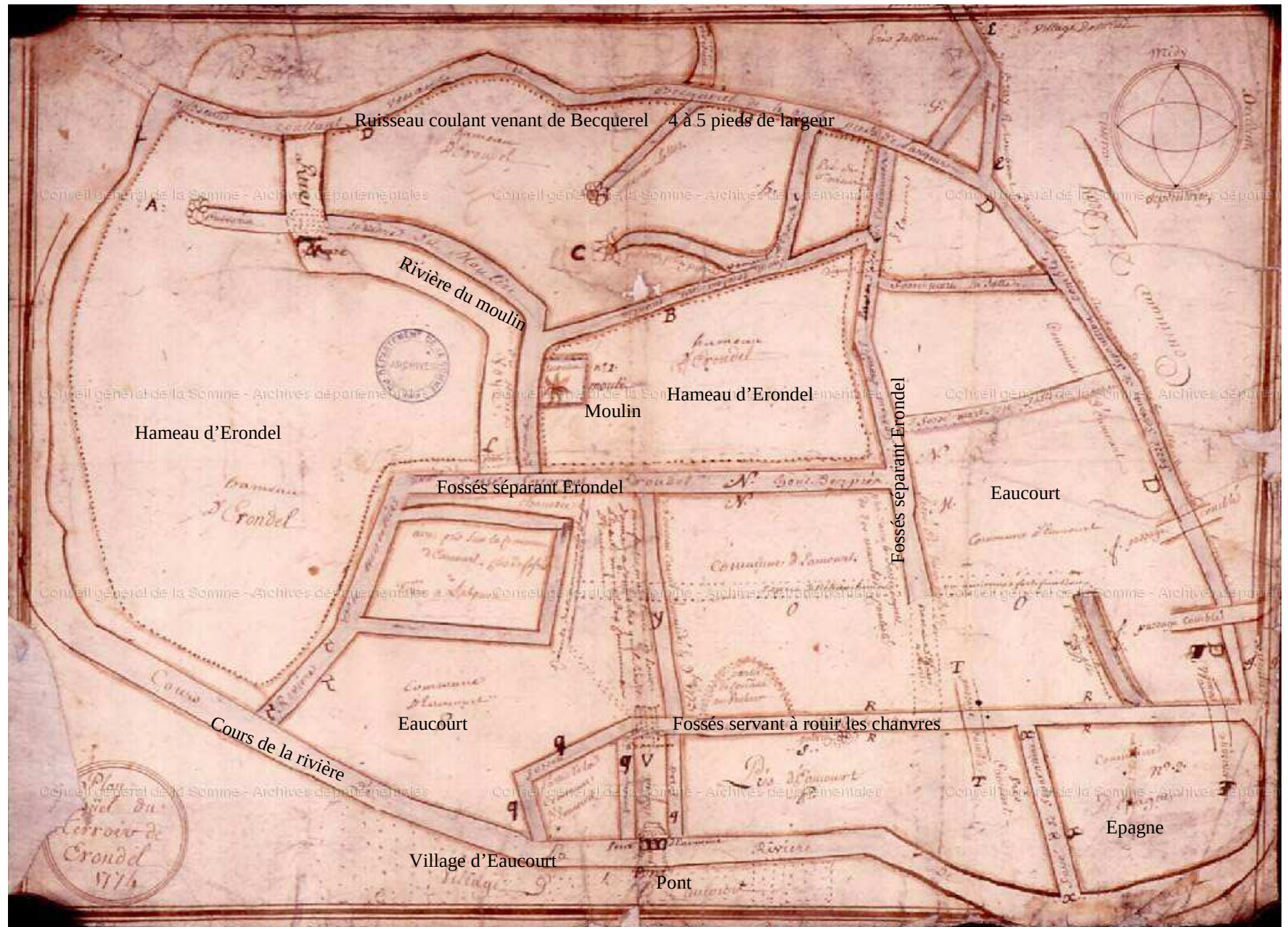
Carte de Cassini (1^{ère} carte générale du royaume de France vers 1750) sur laquelle est mentionné Airondel.



Plan du terroir d'Erondelle daté de 1774. Archives de la Somme.



Cette photographie, trouvée sur le site des archives départementales est, à ma connaissance la plus ancienne que l'on puisse trouver sur Erondelle. Sur cette photo, prise entre 1900 et 1914, (le monument n'existait pas) il est facile de reconnaître la Grande Rue, aujourd'hui rue André Mauduit et l'église Saint Martin. Au loin, on distingue une rangée d'arbres, probablement la rangée de tilleuls de la cour de l'école. Il est à noter que l'église et l'école étaient excentrées, l'essentiel de la population érondelloise était concentrée vers la Gattelette et rue Verte.



Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Conseil général de la Somme - Archives départementales

Moulin D'Erondelle

Bois

Chemin d'Huppy
à Becquerelle

Chemin de Bailleul à
Erondelle

La Flaque
aux bouchers

Moulin Becquerelle

Camp César



Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire

Erondelle, commune depuis un siècle seulement.

*A*vant la révolution de 1789, Erondelle dépendait de la châtellerie de Bailleul et suivait les coutumes de la prévôté du Vimeu. Son territoire était divisé en fiefs : fief de Bicourt, des Brimeux, fief mouvant de la seigneurie de Liercourt et seigneurie mouvante de la châtellerie de Bailleul.

Le marais, beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui, était bien communal de Bailleul et avait été accordé au village par la charte de commune accordée en 1650 par ce seigneur. L'abbaye d'Epagne possédait la ferme de l'Abbiette, consistant en prés, aires et terres labourables, alors terroir de Duncq (Liercourt).

Après la révolution, Erondelle n'était qu'une section de la commune de Bailleul.

Bailleul, avec ses hameaux (Bellifontaine, Grandsart, Cocquereul, Becquereul, Erondelle) compte vers 1850, 247 maisons et 917 habitants, sur une superficie de 1807 hectares.

Pendant longtemps toutefois, notre village compta, au sein de Conseil Municipal de Bailleul, 2 ou 3 représentants. L'adjoint était presque toujours un habitant d'Erondelle. Les deux derniers furent Mrs NOIZEUX et Nestor DOUAY. Au temps de la guerre de 1870, le Maire de la Commune habitait Erondelle : c'était M Edouard TIRMONT.

*M*ais avec le nombre d'habitants, s'accrurent aussi la défiance, le mécontentement, l'espérance d'une séparation complète. Malgré l'opposition intéressée du Conseil municipal de Bailleul, malgré les perfidies et les trahisons, M DELATTRE, alors conseiller d'arrondissement, M l'abbé LECAT, curé, surtout M TIRMONT, toujours maire à cette époque, M COURBET-POULARD, député, firent valoir le nombre d'habitants suffisant pour une administration autonome, les ressources diverses fournies par les impôts ordinaires, principalement par la location du marais et par le rente de la somme versée par la compagnie du Nord pour la partie du marais nécessaire à l'exploitation de sa ligne (aujourd'hui SNCF) et à elle vendue. Après bien des démarches, des déboires, des espérances déçues, des trahisons inqualifiables, ces messieurs virent leurs efforts, leur obstination leurs espérances récompensées. Ils obtinrent enfin la séparation de la section d'Erondelle de l'Administration communale de Bailleul et son érection en commune.

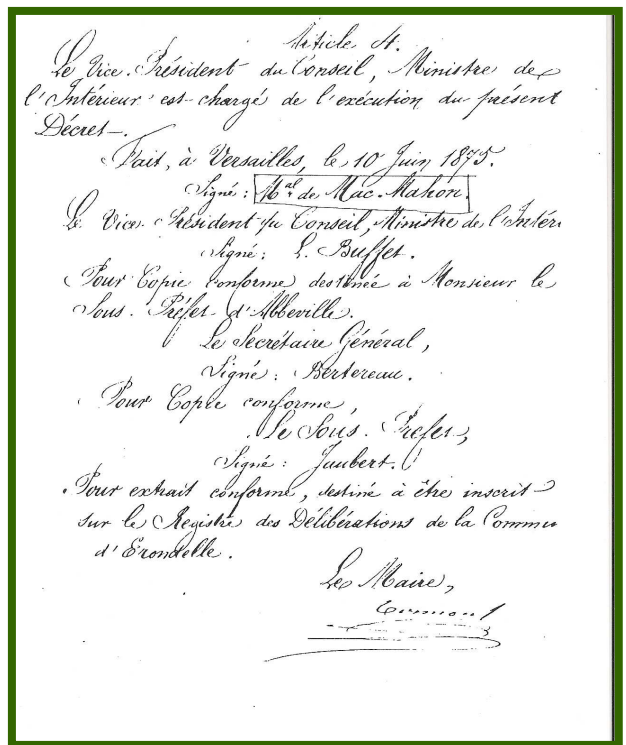
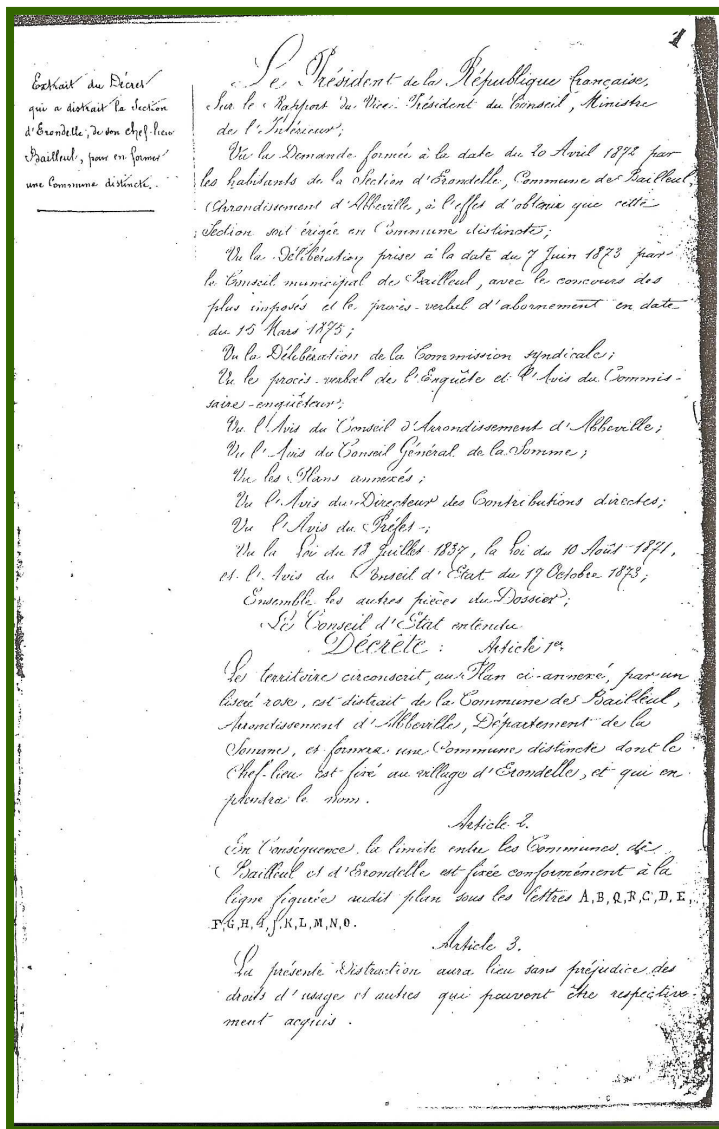
C'était en 1875.

Le décret fut rendu le 10 juin et presque immédiatement, on procéda à l'organisation de la Commune et à la délimitation du territoire.

M TIRMONT fut élu maire et à juste titre, car il fut, par sa persévérance, sa ténacité, sa finesse, une des principales chevilles ouvrières de l'édifice communal.

Le conseil de la Commune lui a rendu justice en plaçant dans la mairie une plaque commémorative de son patriotisme communal.

Ces quelques lignes d'histoire de notre village ont été tirées du fascicule Erondelle, notice historique écrit par l'abbé SUEUR, curé d'Erondelle, ainsi que de documents de la bibliothèque d'Abbeville.



Le décret de 1875, signé de la main du Maréchal Mac-Mahon, Président de la République.

27 ans pour une scission de communes

Section patrimoine des Amis du CIS vendredi 7 février 2003 – salle des fêtes de Condé-Folie

Des habitants d'Éronnelle, hameau de Bailleul, ont de tout temps eu des idées sécessionnistes. Déjà en 1834, quelques-uns d'entre eux demandent leur rattachement à la commune de Liercourt, raison majeure invoquée : les communications avec Liercourt sont plus faciles qu'avec Bailleul. En conséquence de l'affiche publiée au son de cloche dans le hameau, indicatif de l'objet, le maire de Pont-Rémy est chargé de recevoir à la salle d'école, le 4 mai, l'exposé des habitants sur la réunion dudit Éronnelle à Liercourt, neuf personnes se présenteront et seront pour la scission, une trentaine d'habitants seront farouchement contre. Le préfet conclut le 17 août 1834, que la plus grande partie des habitants désire rester réunie à la commune de Bailleul et « qu'il y a lieu de laisser les choses en l'état. » (AD 990498)

La première demande auprès du sous-préfet date du 20 août 1848. Les habitants argumentent : éloignement « chemins impraticables pendant toute la mauvaise saison ce qui rend fort pénibles nos rapports avec l'administration, pour nos déclarations de naissances de décès de mariages » ; Plus loin on ajoutait : « Nous avons deux églises et deux écoles, deux curés et deux instituteurs à payer ». En effet les habitants participaient au traitement de l'instituteur de Bailleul et du leur, ils contribuaient aussi au traitement du curé de bailleul mais aussi à celui de Liercourt qui officiait dans le hameau.

Ci-dessous la demande en séparation 20 août 1848 :

Monsieur le sous-préfet

Les habitants du hameau d'Érondelle, commune de Bailleul soussignés, connaissant tous l'intérêt que vous portez à vos administrés, ont l'honneur de vous faire la demande suivante, persuadés que vous voudrez bien la prendre en considération.

Réunis jusqu'alors à la commune de Bailleul, nous venons prier l'autorité de nous en séparer, en érigeant notre hameau en commune ; rien n'est plus juste que notre demande, puisque nous avons tout ce qui est nécessaire pour obtenir ce que nous désirons et pour nous dégrever des doubles charges auxquelles nous sommes imposés.

Notre pays est à quatre kilomètres de Bailleul, les chemins sont impraticables pendant toute la mauvaise saison ce qui rend fort pénibles nos rapports avec l'administration municipale pour nos déclarations de naissances, décès et mariages. Il est impossible à Monsieur le maire de Bailleul, malgré sa bonne volonté, de bien administrer, venant fort rarement au milieu de nous, de là aussi des divisions, des chemins mauvais et des ponts mal entretenus, ainsi que des égouts à faire et à améliorer.

Éloignés comme nous le sommes de la commune, après avoir contribué pour notre part au traitement de son instituteur, nous avons toujours été forcés, pour l'instruction de nos enfants d'avoir un instituteur privé auquel nous faisons un traitement de deux cents francs.

Réunis pour le spirituel à la paroisse de Liercourt, nous faisons à notre curé un traitement de deux cents francs et cela sans cesser de contribuer à celui du curé de Bailleul. Ainsi, Monsieur le sous-préfet, nous avons deux églises et deux écoles à entretenir, deux curés et deux instituteurs à payer, telles sont nos charges ;

Notre population est de 290 habitants, il y a trois semaines, 80 électeurs sont allés voter à Bailleul, nombre bien suffisant, selon nous, pour former un conseil municipal de 10 membres. Nous jouissons en propriété de 42 hectares de marais, nous avons 7.000 francs placés sur l'état à 4%, outre ces ressources nous avons celles qu'emploient toutes les communes pour subvenir à leurs charges. Voilà, monsieur le sous-préfet, ce que nous possédons et qui nous fortifie dans notre demande.

Juste appréciateur des choses, vous pourrez juger par vous-même la légitimité de la demande que nous avons l'honneur de vous adresser, et nous osons espérer que l'administration y fera droit.

Recevez (Suivent une cinquantaine de signatures)

La réponse se fit attendre et en 1850, le directeur des Contributions directes émettait un avis favorable :

« Il suffirait, en effet, pour faire disparaître les principaux inconvénients de faire un chemin.... praticable par tous temps, de prendre un adjoint au Maire parmi les habitants d'Érondelle et enfin d'accorder au desservant de Bailleul un vicaire chargé de tout ce qui a rapport au culte pour le village d'Érondelle ».

Malgré tout ce qui était énoncé précédemment, il terminait ainsi son propos et justifiait son avis en ces termes: *« Dans des temps ordinaires, le soussigné exprimerait un défavorable à la demande des habitants d'Érondelle, mais en présence de circonstances politiques qui commandent d'éviter tout ce qui pourrait devenir une cause de désunion entre la population et tout ce qui pourrait tendre à affaiblir l'influence morale de l'administration, le directeur pense qu'il y a lieu d'autoriser la séparation demandée par le village d'Érondelle ».*

Avis que suivra le Préfet de la Somme dans une lettre du 19 mai 1850.

... Considérant que le conseil municipal de Bailleul ne s'oppose pas à la réalisation du projet dont il s'agit, seulement il déclare ne pas consentir à ce qu'il soit attribué 42 hectares de marais à la section d'Érondelle, est d'avis qu'il y a lieu d'ériger la section d'Érondelle en commune et de suivre les délimitations indiquées par M. le directeur des contributions directes.

Bref rappel. En 1848, nous sommes dans une période révolutionnaire, celle de 1848 qui chassa le Roi des Français Louis Philippe du trône de France, qui instaura la deuxième République. Les émeutes populaires de juin 1848 furent réprimées dans le sang, une méfiance, une incompréhension, une rancœur s'instaure entre le peuple et ce gouvernement et conduit à l'élection en décembre 1848 de Napoléon Bonaparte comme Président de la République. En 1852, il jugera plus utile de devenir Empereur des Français sous le nom de Napoléon III. On peut comprendre la prise de position de ce représentant de l'administration.

Malgré ces avis, la séparation ne se fit pas.

En 1857, on adressa une nouvelle pétition, on enquêta en 1858, la position du Conseil Municipal de Bailleul se durcit : sur les constructions de l'église et de l'école sur des terrains communaux, sur le pâturage du marais, sur les limites... Au procès verbal de l'enquête, les arguments présentés par les habitants d'Érondelle sont comparables à ceux évoqués dix ans plus tôt.

Par contre, dans une délibération du 13 août 1858, le conseil municipal de Bailleul, assisté des plus imposés, a combattu la demande des habitants d'Érondelle en faisant valoir que :

Érondelle ne souffre nullement de l'éloignement du chef-lieu puisque le représentant immédiat de M. le maire, l'adjoint habite la section ainsi que le garde-champêtre. ... si la commune s'est montrée généreuse envers Érondelle en laissant cette localité jouir exclusivement du pâturage dans le marais, il ne faut pas conclure qu'elle ait le droit de s'en approprier le fonds. Tous les biens communaux sont ici indivis et, en cas d'érection d'une des sections en commune, doivent se partager au prorata du nombre d'habitants, ce qui restreint singulièrement le chiffre des revenus présentés par Érondelle. Que la maison d'école et l'église situées à Érondelle ont été construites sur des terrains communaux appartenant à la communauté toute entière, aux frais de la commune entière et doivent par conséquent demeurer sa propriété et non celle d'Érondelle exclusivement.

La lecture de ces éléments permet de comprendre les raisons pour lesquelles le projet ne se réalisa pas 20 ans plus tôt : les deux parties ne parvinrent pas à se mettre d'accord sur les limites de leurs territoires respectifs, chacune revendiquant la possession du marais.

Cependant, Monsieur d'Offoy, membre du conseil général, commissaire enquêteur a formulé son opinion en ces termes :

Considérant que les prétentions de Bailleul sur les édifices communaux, le marais d'Érondelle et la rente provenant de l'aliénation d'une partie de ce marais, au profit du chemin de fer, ne sont point fondés attendu qu'elles sont contraires à l'article 6 de la loi du 18 juillet 1837 ; qu'aux termes de l'article 5 de la même loi, la section d'Érondelle est bien et dûment propriétaire des immeubles et rente qu'elle revendique ; est d'avis : qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande des habitants d'Érondelle.

Délibération du conseil municipal de Bailleul, le 8 novembre 1859 :

La division en deux communes de Bailleul aurait pour effet inévitable de ruiner le chef-lieu et de le mettre dans l'impossibilité de faire face à ses dépenses annuelles. Cette conséquence serait encore plus désastreuse, si au lieu de restreindre la section d'Érondelle dans les limites qu'elle avait antérieurement, c'est-à-dire celle tracée par la rivière de Bellifontaine, on y ajoutait la ferme de Becqueref, et 12 numéros qui n'en ont jamais fait partie. Le conseil refuse toujours la séparation, mais ajoute que si celle-ci venait à se faire les propriétés et ressources actuelles devraient être réparties entre les communes nouvelles en proportion de leur étendue initiale.

Le 17 janvier 1860, le Préfet prononçait un avis favorable.

Le préfet est d'avis que la section d'Érondelle dépendant aujourd'hui de Bailleul soit distraite de son chef-lieu et érigée en commune. Que le territoire de cette nouvelle commune se compose de la totalité de la section A du plan cadastral de Bailleul de telle sorte que les 2 communes soient séparées par le chemin de Bray, le chemin vicinal de Bailleul à Érondelle et partie du chemin de grande communication de Bray à Liercourt. Que les propriétés, édifices rentes et toutes autres ressources appartenant à la section de Bailleul et celle d'Érondelle soient conservées à chacune d'elles ainsi qu'il est actuellement établi.

Alors que... Une lettre du ministre de l'Intérieur annonce qu'il ne sera pas donné suite au projet tendant à distraire la section d'Érondelle de la commune de Bailleul pour la placer sous une administration municipale distincte.

Le 7 juillet 1860, intimement persuadés qu'une telle décision n'est que le résultat de faux documents fournis par la municipalité de Bailleul, une cinquantaine de pétitionnaires habitant Érondelle remettent au conseil d'arrondissement une pétition pour obtenir la séparation projetée. Cette pétition réfute l'idée d'insuffisance de ressources (l'enfant peut très bien vivre sans sa mère) ;

Par délibération du 13 juin 1860, le conseil municipal de Bailleul vient d'acheter une maison pour servir de presbytère au curé d'Érondelle ; sans aucun frais une mairie peut-être établie à Érondelle dans une pièce attenante à l'école qui n'est d'aucune utilité à l'instituteur, cette pièce peut être disponible et convenablement arrangée en 24 heures ; que la population d'Érondelle s'élève actuellement à 333 habitants et que c'est une insulte criante jetée à la face des habitants d'affirmer qu'il ne serait pas possible de trouver dans son sein les éléments constitutifs d'une bonne administration. Cette pétition affirme d'autre part que Bailleul s'oppose au projet car Érondelle verse annuellement 1702F dans la caisse municipale et que si la distraction était ordonnée elle n'aurait plus à manipuler à son profit cette petite somme et rendrait la position de Bailleul très précaire. Les pétitionnaires signalent que Bailleul n'a pas à se plaindre du partage envisagé des 1800 hectares de terres, en effet les 600 habitants de Bailleul jouiraient de 1500 hectares et les 333 habitants d'Érondelle de 300 hectares seulement.

Le 10 mai 1861, le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il ne lui paraît pas possible d'accueillir favorablement la demande présentée par Éronnelle. La section ne comporte que 300 hectares et 330 habitants et manque d'établissements publics, et le démembrement de Bailleul affaiblirait cette commune d'une manière trop sensible.

EPILOGUE

Modification majeure, dans les années 1870, le maire de Bailleul, Édouard Tirmont habite Éronnelle ; le conseiller d'arrondissement M. Delattre est propriétaire du château d'Éronnelle, il sera plus facile pour les partisans d'une scission des communes de se faire entendre.

Le 30 mars 1872, le conseil, en présence de M. Delattre, sous la présidence du maire Édouard Tirmont, se réunit. M. Cornu ancien maire est absent, sept conseillers sur dix présents, à savoir Douay Isaïe, Douay Nestor, Sellier Clément, Guillot François, Courtin Alexandre, Dellieux Achille et Édouard Tirmont, demandent d'ériger la section d'Éronnelle en commune distincte. Dorémus Désiré, Déricourt Constant et Galland Théophile, présents, ne signent pas la délibération.

Un document du 20 décembre 1874 indique la nouvelle donne :

Éronnelle comprend maintenant 402 habitants, population qui s'accroît continuellement ; à force de sacrifices elle a fait construire une mairie, un presbytère, une maison d'école et une remise pour la pompe à incendie ; son église qui n'avait que le titre de chapelle vicariale a été par décret du 26 avril 1872 érigée en succursale ; conséquence Éronnelle aura un desservant et non plus un vicaire. Les motifs qui s'opposaient jusqu'ici à l'érection de la section d'Éronnelle en commune séparée ont cessé d'exister, une délibération du conseil municipal du 8 juin 1873 et des plus imposés s'est montrée favorable à la demande des habitants d'Éronnelle, des délibérations du conseil d'arrondissement d'Abbeville du 18 juillet 1873 et du conseil général du 26 août 1873 ont vivement appuyé cette demande. Après avoir affiné la ligne de séparation entre les deux villages sur la recommandation du conseil d'état en 1874, on aboutit.

En effet, résultat de 27 ans de pugnacité, le décret ministériel, tant attendu, tombe le 10 juin 1875, signé par le maréchal de Mac Mahon : il érige en municipalité distincte la section d'Éronnelle distraite de la commune de Bailleul.

Le 28 juillet 1875, par décret préfectoral, Édouard Tirmont est nommé maire d'Éronnelle.

(d'après des documents des archives de la Somme 99M80931/1 et 99M81266/1 et le registre des délibérations de la commune de Bailleul commençant en 1855)

Pour fêter cet événement, le nouveau Conseil Municipal décida de modifier la date de la fête patronale et de la fixer au dimanche qui suit le 10 juin, date de la signature du décret par Le Président de la République, Le Maréchal de Mac Mahon, élu président de la 3^{ème} République en 1873.

Août 1875

L'An mil huit cent soixante-quinze, le Sept Août
le Conseil municipal de la Commune d'Érondelle s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur Gellé-Honoré.

Étaient présents : MM. Dellicour Achille, Carton
François-Sulpice, Courtin Alexandre, Gellé
Honoré, Guillot Daniel, Pudhomme Arthur,
Sellier Clément, Cillier Jules, Tirmont Edouard
et Delattre Alfred.

La séance ayant été ouverte, M. le Président a déclaré que
l'objet de la réunion était l'installation du Maire, nommé
en exécution de la loi du 10 janvier 1874.

Il a donné ensuite lecture de la lettre de M. le Préfet qui
prescrit la convocation du Conseil municipal.

Monsieur Tirmont Edouard, nommé Maire, par Arrêté
en date du 28 juillet dernier, ayant accepté le mandat
qui lui est confié, M. le Président l'a déclaré régulièrement
installé dans ses fonctions, conformément à la loi.

Il a aussitôt après levé la séance.

Part et clos le présent procès-verbal, qui a été signé
par les membres présents.

J. Cillier Guillot
Pudhomme

Tirmont

Courtin Carton

Sellier Dellicour Gellé

Sous la présidence de M. Gellé, M. Tirmont, nommé Maire par arrêté prend officiellement ses
fonctions de Maire de la nouvelle Commune. Sitôt sa nomination et la séance levée, il convoque une réunion
de Conseil Municipal avec les Conseillers élus.

Installation du Conseil
municipal de la Commune
d'Erondelle
(7 Août 1875.)

L'An mil huit cent soixante-quinze, le Sept Août,
Nous, Maire de la Commune d'Erondelle, en vertu de
l'invitation de M. le Préfet, en date du 30 juillet dernier,
après avoir convoqué dans la forme ordinaire les Membres
du nouveau Conseil municipal, régulièrement élus,
nous sommes transportés à la Salle de Mairie où étaient
présents avec nous,
M.M. Delattre Alfred, Deltour Achille, Carton
François-Sulpice, Courtin Alexandre, Gellé Honoré,
Guillot Daniel, Frudhomme Arthur, Sellier
Eliement, Villier Jules.

Notes que le Conseil Municipal se composait alors de 9 Conseillers et du Maire, ce n'est qu'à
partir des élections de 1947 que le nombre d'élus passa de 10 à 11.

La séance ayant été ouverte, nous avons annoncé que
l'objet de la réunion était l'installation du Conseil muni-
cipal, et après l'acceptation de chaque conseiller du
Mandat qui lui a été confié par les Electeurs, nous
avons déclaré que M.M. les Membres du Conseil muni-
cipal de la Commune d'Erondelle étaient régulièrement
installés dans leurs fonctions conformément à la Loi.
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les premières délibérations prises par le Conseil Municipal de la nouvelle commune concernaient :

- le salaire du garde champêtre,
- la taxe de pâturage dans le marais,
- le taux mensuel de l'instituteur, le traitement du secrétaire de mairie,
- le budget des ressources des travaux des dépenses des chemins vicinaux,
- les frais de clôture du jardin du presbytère et du logement de l'instituteur,
- la remise de la fête d'Erondelle dorénavant fixée au dimanche qui suit le 10 juin...Auparavant, la fête patronale avait lieu en novembre, à la Saint Martin, Saint Martin, le patron de la paroisse.

Bailleul en 1860.

Grand village au Nord d'Hallencourt, dans un vallon qui s'affaisse dans la vallée de la Somme, en face de Pont-Rémy.

Il y avait un château avec seigneurie qui donna, au XIII^{ème} siècle, un amiral de France, Enguerrand de Bailleul, et qui appartient aux rois d'Ecosse. Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, détrôné, y revint mourir en 1305. Le château fut détruit par les ducs de Bourgogne.

En 1415, le 13 octobre, le roi Henri VIII d'Angleterre, n'ayant pu forcer le passage à Blanquetaque, vint camper à Bailleul d'où il continua le cours de la Somme pour trouver un passage qui ne fut point gardé.

Airondel^(*) : Hameau dans la vallée de la Somme, au-dessous du camp de César, connu sous le nom de camp de Liercourt.

Bellifontaine : Hameau avec une chapelle dans le haut du vallon. Beaucoup d'antiquités romaines y ont été trouvées : le voisinage de Liercourt fait supposer que des fouilles bien dirigées en procureraient encore. M Prarond croit que les soldats romains venaient s'approvisionner d'eau à la fontaine qui source sous les arbres derrière la chapelle. Bellifontaine est une ancienne seigneurie.

Bicourt : ferme

Coquerel-sur-Bailleul : Petit hameau sur la route de Limeux, avec un joli château appartenant à M Duhamel.

Fréchencourt : Hameau et bois traversés par une voie romaine en partie effacée par la culture. Des objets antiques y ont été trouvés.

Grandsart : Hameau, ancienne seigneurie.

Visquemont : Emplacement d'une ancienne ferme détruite.

Il y a très peu de commerce, les habitants exploitent les tourbes de leurs marais et achètent des lins et des chanvres qu'ils travaillent chez eux l'hiver et portent vendre sur le marché d'Abbeville.

La population de cette commune est de 1,016 habitants ; la superficie territoriale de 1,807 hectares.

Bureau de poste : Hallencourt.

*En 1868, Erondelle était un hameau de Bailleul, nous rappelons que le détachement du hameau d'Erondelle de la commune de Bailleul ne sera effectif qu'en 1875.

Documents tirés du livre :

***Historique et populaire
des communes de l'arrondissement d'Abbeville
par Florentin LEFILS
Les Editions du Bastion
1868***